

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 30 Septembre 2021**

**DATE DE CONVOCATION :** 24 Septembre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**    - En exercice : 11                    - Présents : 8  
    - Votants : 9                                - Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente septembre deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents :** Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michael DHAUSSY, Laura MORLET , Lydie CAUMES, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER, Sophie GUITTON

**Absents excusés :** Philippe FROGNEUX - André LADET - Michel COURTIER

**Pouvoir :** Monsieur Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Monsieur Bruno GAUTIER

**Secrétaire de séance :** Sophie GUITTON

**Objet : Décision Modificative n° 1 budget commune**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14

**VU** la délibération n° 2021 - 12.en date du 15 Avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

**CONSIDÉRANT** nécessaire de pourvoir par une décision modificative n°1 à l'ajustement des comptes budgétaires pour l'année 2021 du budget principal de la Commune pour permettre de régler la dernière échéance du prêt.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR ...9.....VOIX POUR :**

**DÉCIDE** l'ouverture et la modification des crédits de paiement applicables au budget principal 2021

**VOTE** les dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 1 Octobre 2021

Le Maire,  
**Bruno GAUTIER**

